

Focus : les outils de lutte contre la sécheresse

Chaque année, la période estivale est marquée par des épisodes de sécheresse, qui modifient le cycle de l'eau. Pour y faire face, des mesures de restriction des usages de l'eau sont adoptées pour préserver la ressource en eau.

L'année 2021 s'est soldée par la diffusion de 13 arrêtés sécheresse.

L'année 2022 a connu de nouveaux records en matière de sécheresse. Au total, le préfet de Maine-et-Loire a pris 22 arrêtés de restriction.

QUELLES MESURES PRISES CONCRÈTEMENT ?

En vertu de l'article L. 211-3 du code de l'environnement, des mesures générales ou particulières peuvent s'appliquer sur certaines zones déterminées, dites « zones d'alerte ».

Ces mesures peuvent notamment prévoir la limitation ou la suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie. Elles visent à assurer l'exercice des usages prioritaires de l'eau (santé, sécurité civile, salubrité publique, approvisionnement en eau potable) et la préservation des écosystèmes aquatiques.

EN PREMIER, INFORMER

Chaque semaine, un bulletin est dressé et rassemble les données météorologiques, de débit des rivières, de niveaux des nappes et des retenues d'eau du département, fournies par différents acteurs. Il est constitué d'un ensemble de cartes et de leurs commentaires qui présentent la situation quantitative de milieux aquatiques et fournit une information synthétique pour la gestion effective de la sécheresse.



Le Louet © Bertrand Béchard

EN CAS D'ALERTE, AGIR

Sur cette base, un arrêté de restriction peut être adopté. Il prescrit des mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau. Ces prescriptions diffèrent selon la qualité de l'usager (professionnels, collectivités particulières) et la sévérité de l'épisode de sécheresse. Il existe ainsi 4 niveaux de gravité qui ont des conséquences pratiques différentes sur les usages de l'eau.

QUATRE NIVEAUX DE GRAVITÉ

Vigilance

Information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau.

Alerte

Prélèvements à des fins agricoles réduits. Activités nautiques interdites. Contrainte horaire pour arroser les jardins ou laver sa voiture.

Alerte renforcée

Prélèvements à des fins agricoles réduits. Arrosage des jardins fortement limité. Le lavage de voitures peut être interdit.

Crise

Prélèvements non prioritaires arrêtés. Seuls les prélèvements en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable et la salubrité sont autorisés.

COMMENT EST TRANSMISE L'INFORMATION ?

L'ensemble des arrêtés sont diffusés par la Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire et visible sur le site internet : www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique restriction d'eau).

De plus, le Département de Maine-et-Loire reprend cette information sur le site internet de l'Observatoire de l'eau : <https://eau.maine-et-loire.fr/actualites>

Pour en savoir plus



Retrouvez le document complet « Qualité des rivières du Département de Maine-et-Loire » sur le site internet de l'Observatoire de l'eau. L'ensemble des éléments par bassin versant se trouve dans la partie « Territoires ».

Document consultable sur le site : www.eau.maine-et-loire.fr

Les acteurs du réseau sont à votre disposition :



Département de Maine-et-Loire
Service de l'eau
T. 02 41 81 44 78



Direction départementale des territoires
Service eau environnement forêt
T. 02 41 86 66 18



© Département de Maine-et-Loire - direction de la communication, photos: Etienne Bégouën et Dépa49, 2021

EAU

QUALITÉ DES RIVIÈRES DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Synthèse de l'année 2021



maine-et-loire.fr

[maine_et_loire](#) | [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

PRÉAMBULE

Reconquérir la qualité des milieux aquatiques et préserver les ressources en eau sont des enjeux fondamentaux des politiques publiques départementales.

Comme chaque année depuis plus de 20 ans, le Département de Maine-et-Loire, en partenariat avec les services de l'État et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, s'engage dans un suivi de la qualité des principaux cours d'eau du territoire. En effet, la connaissance approfondie et solide de l'état de nos rivières est le maillon préalable pour une action publique pertinente.

Dans le contexte où le développement de la société accroît le nombre d'usages, la consommation des ressources et donc l'empreinte écologique sur notre territoire, la surveillance d'aujourd'hui contribuera à prévenir les dégradations des milieux dans le futur.

Cette édition fait le point sur l'année 2021 en établissant l'état écologique des principaux cours d'eau. Elle revient sur des actions phares entreprises sur le territoire par le Département de Maine-et-Loire et les acteurs locaux.

Bonne lecture.



Restauration de la continuité piscicole

La Mayenne poursuit son ouverture

Propriétaire et gestionnaire du domaine public fluvial, le Département de Maine-et-Loire a équipé en 2021 de nombreux barrages sur l'axe Mayenne, afin de faciliter leur franchissement par les poissons migrateurs en quête d'un milieu de reproduction ou de vie.

LES PASSES À POISSONS SE DÉVELOPPENT

La Mayenne est la rivière navigable présentant le plus de barrages en Maine-et-Loire. Elle a déjà fait l'objet de travaux ambitieux de restauration de la continuité piscicole par création de bras de contournement sur les sites de La Jaille-Yvon et de Montreuil-sur-Maine en 2020.

Soucieux de poursuivre ses engagements de reconquête de la qualité des milieux aquatiques, le Département de Maine-et-Loire a poursuivi ces travaux de restauration de la continuité piscicole, pour un montant de 1 332 000 €, en équipant de passes à poissons (anguilles et/ou macrorugosités) les barrages suivants : La Jaille-Yvon ; Chenillé-Changé ; Chambellay ; Montreuil-sur-Maine ; Grez-Neuville ; La Roussière.



L'ensemble de l'axe Mayenne sera ouvert à la migration piscicole en 2024 lors de l'aménagement des trois ouvrages restants (La Roussière, Sautré et Montreuil-Juigné).

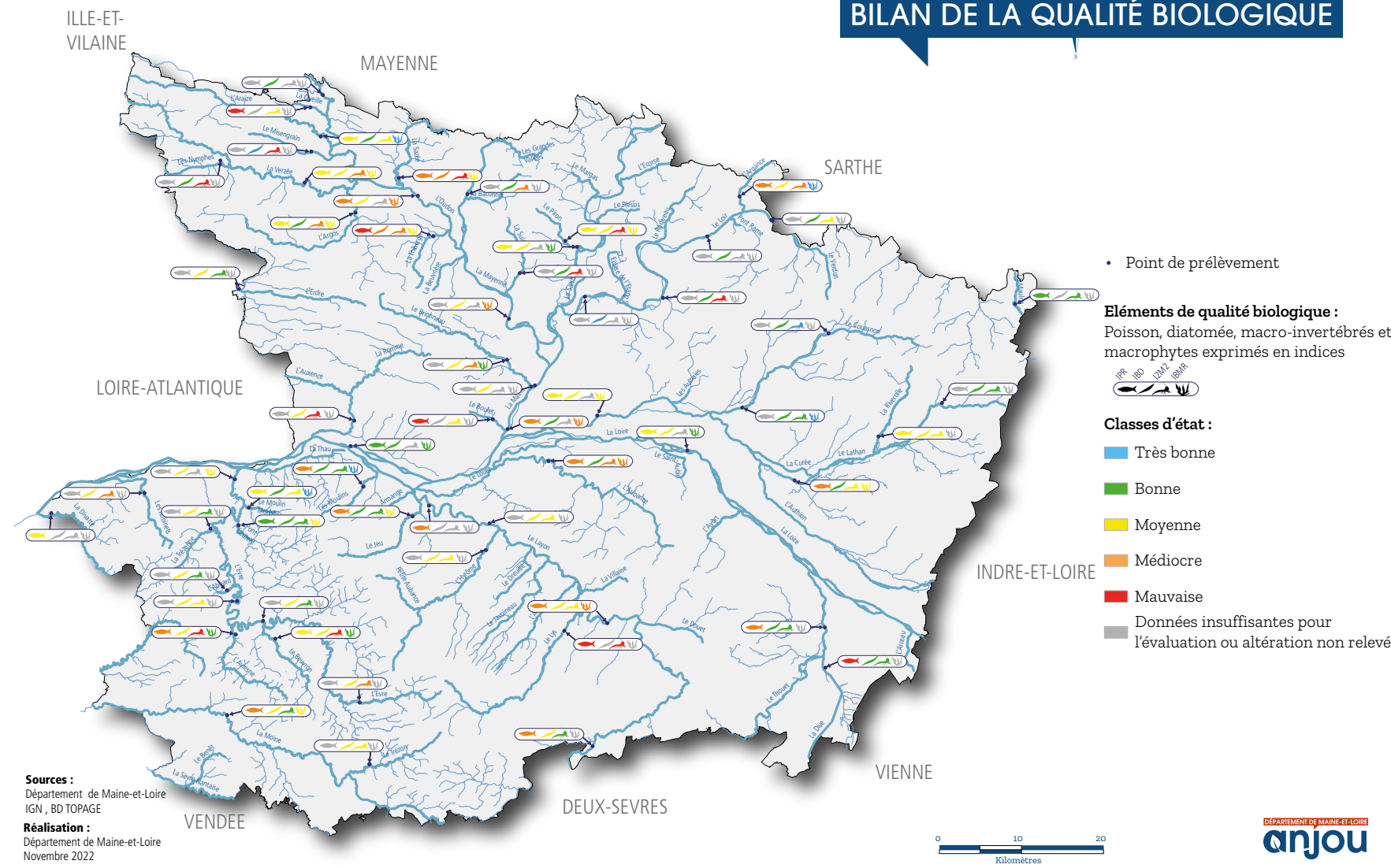
Les travaux de restauration de la continuité piscicole sont inscrits dans le Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme (2021-2023) et font ainsi l'objet de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.



Qualité des rivières

Synthèse de l'année 2021

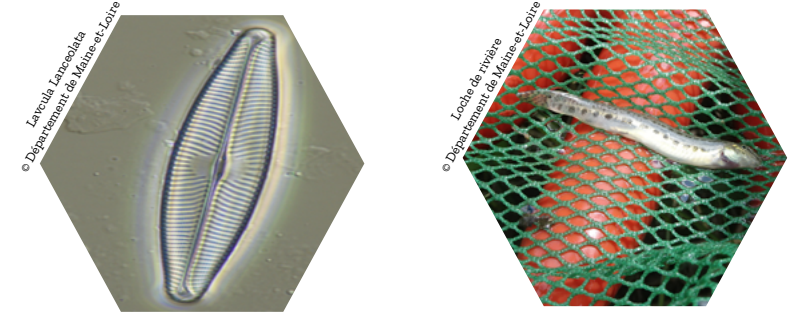
BILAN DE LA QUALITÉ BIOLOGIQUE



La qualité biologique des cours d'eau est appréciée à l'aide de 4 indices biologiques :

- **l'IPR** (indice poisson rivière),
- **l'IBD** (indice biologique diatomées),
- **l'I2M2** (indice invertébrés multi-métrique), remplaçant **l'IBG** (indice biologique invertébrés),
- **l'IBMR** (indice biologique macrophytique en rivière).

Ces quatre indicateurs biologiques permettent d'avoir une vision globale de l'état des peuplements dans nos rivières, caractérisant ainsi la qualité de l'eau et des milieux.



La qualité biologique des cours d'eau est bonne à moyenne, voire médiocre suivant les bassins versants.

Au sein d'une même station, des disparités entre les indicateurs biologiques sont visibles :

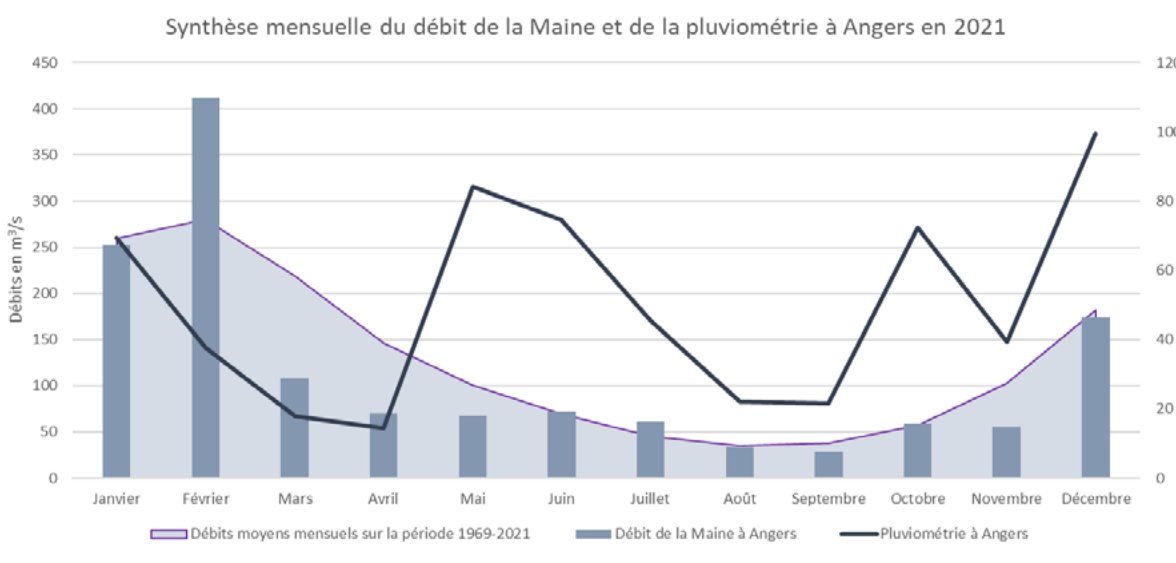
- En effet, l'IBD traduit davantage les pollutions organiques et l'eutrophisation des cours d'eau. Ce degré trophique de la rivière est également caractérisé par l'IBMR. En 2021, ces deux indicateurs biologiques définissent une qualité d'eau bonne à moyenne.
- Les invertébrés étant très sensibles à la modification de l'habitat, les indices invertébrés pourront davantage définir l'état morphologique des cours d'eau. Enfin, l'IPR donnera une image de l'état écologique général du milieu. Ces deux indicateurs biologiques traduisent que la qualité de nos rivières est médiocre.

Entre 2019 et 2020, l'indice biologique invertébrés de référence a évolué. C'est désormais l'indice invertébrés multi-métrique (I2M2) qui est considéré pour évaluer l'état écologique des eaux de surface.

Cet indice est plus sensible que son prédécesseur, ce qui explique la nette dégradation des classes de qualité entre 2019 et 2020 pour une même station.

BILAN HYDROLOGIQUE

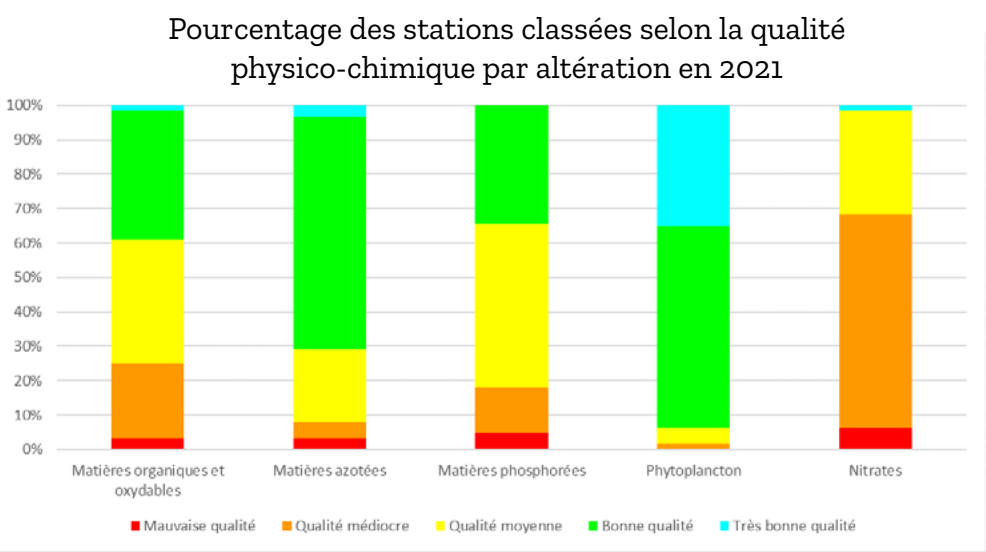
La faible pluviométrie du début d'année 2021 génère un large déficit de débit dès le mois de mars en Maine. Toutefois, la forte pluviométrie des mois de mai, juin et juillet permettent de maintenir un débit normal sur la période estivale. La fin d'année 2021 est marquée par une alternance de mois pluvieux et secs engendrant des déficits de débits sur les mois de septembre et novembre 2021.



BILAN DE LA QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE

Le système d'évaluation de la qualité de l'eau est basé sur la notion d'altération. Une altération regroupe un ou plusieurs paramètres qui ont le même effet sur le milieu et qui caractérisent un type de pollution.

On note une qualité d'eau bonne pour les altérations attachées aux matières azotées et au phytoplancton. L'état est moyen pour les altérations relatives aux matières organiques et oxydables et aux matières phosphorées. En revanche, la qualité de l'eau est majoritairement médiocre pour l'altération nitrates. La qualité de nos rivières s'est dégradée entre 2020 et 2021 pour les altérations liées aux matières phosphorées, au phytoplancton et aux nitrates, se traduisant par une augmentation de l'eutrophisation (forme de pollution qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives tels que les phosphores et nitrates).



Ruisseau du Montatais à Jallais

Une nature restaurée

À l'initiative du Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thou - St Denis - Robinets - Haie d'Alot (SMiB), une étude, menée en régie sur le ruisseau du Montatais, a mis en évidence l'état de dégradation du cours d'eau et la nécessité d'engager des travaux.



L'IMPORTANCE DE RENATURER LES MILIEUX

Les travaux de restauration engagés avaient pour objectifs d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau et de recréer des habitats permettant d'accueillir une faune et une flore variées.

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE : REDONNER UN ASPECT NATUREL AU COURS D'EAU



Les cours d'eau du territoire présentent pour certains, notamment les petits ruisseaux, un état de dégradation notable, en raison de travaux anciens (curage, recalibrage, busage, présence de seuils...). Ces travaux ont fortement impacté les fonctionnalités des cours d'eau et donc la qualité biologique de l'eau. Les travaux sur le Montatais ont consisté à reprofiler les berges, créer des banquettes et des lits de graviers afin de générer une alternance et une diversité d'écoulements et d'habitats, propices à une faune et une flore aquatique diversifiées.

6

objectifs ambitieux et atteints !

Ce projet a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer la continuité écologique
- Diversifier les écoulements et les habitats
- Restaurer et créer des zones humides
- Favoriser la biodiversité
- Sensibiliser le grand public à la préservation des milieux aquatiques par la mise en place de panneaux pédagogiques sur les parcelles communales

CRÉATION DE ZONES HUMIDES, FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Les zones humides et mares jouent un rôle tampon et d'épuration de l'eau. Elles constituent également des réservoirs de biodiversité importants pour de nombreuses espèces (amphibiens, odonates...).

Les travaux de restauration ont visé à créer et à rétablir le fonctionnement naturel de petites zones humides.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme d'actions à l'échelle des bassins versants Èvre - Thou - St Denis et bénéficient d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

Le SMiB va réaliser des indicateurs (inventaires faune / flore) pour suivre l'évolution du milieu et l'impact des travaux.